

Séance du 18 décembre 2013



**Procès-verbal n° 08
Commune de Grézieu-la-Varenne
2013**

Décembre 2013



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 18 décembre 2013 - n° 07 – 20h30

CONVOCACTION en date du dix décembre deux mille treize adressée à chaque Conseiller pour la tenue de la session qui aura lieu le dix huit décembre deux mille treize.

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire, en suite de la convocation du dix décembre deux mille treize.

PRÉSENTS :

Bernard ROMIER	MAIRE	
Andrée MARJOLLET	2^{ème} ADJOINTE	Logement sociaux/développement Durable/social/personnes âgées
Chantal VARAGNAT	4^{ème} ADJOINTE	Information/Culture/Patrimoine/Événementiel
Gérard CROYET	5^{ème} ADJOINT	Voirie, bâtiments et réseaux
Benjamine BORTOLOTTI	6^{ème} ADJOINTE	Enfance/Jeunesse/Périscolaire
François LADOUS	7 ^{ème} ADJOINT	Environnement
Jacques FORAT	8^{ème} ADJOINT	Urbanisme/centre bourg/ vie économique
Roger André		

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Renée TORRES
Bernard GUY
Michel LOUDE
Jacques MEILHON
Eliane BERTIN
Marie Noëlle VIRICEL
Sophie MONTAGNIER
Mario SCARNA
Marie Laure RUSTICO
Philippe BERNARD
Christian JULLIEN

POUVOIRS : Sophie MONTAGNIER pouvoir à Bernard ROMIER
 Laurent FOUGEROUX pouvoir à Andrée MARJOLLET
 Jean-Luc DUVILLARD pouvoir à Mario SCARNA
 Emilie SOLLIER pouvoir à Eric BESSENAY
 Marie-Noëlle VIRICEL pouvoir à Marie Laure RUSTICO

ABSENTE EXCUSEE: Cécile LEMAIRE

ABSENTS : Isabelle MOUSSOUNI
 Michèle MANDON-SIXT

Séance enregistrée et transcrite mot à mot de l'oral

1° Désignation d'un secrétaire de séance

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à la loi, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris parmi les membres présents. Mario SCARNA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour accomplir ses fonctions qu'il a acceptées.

2° Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2013

Bernard ROMIER : « Est-ce qu'il y a des remarques, des questions? »

**VOTE POUR APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 NOVEMBRE 2013: 17 VOIX POUR
6 ABSENTIONS**

Marie Laure RUSTICO : « je m'abstiens car j'étais absente, et représentée »

3° FINANCES

a/ Décision modificative n°5

b/ Contribution des Communes associées

c/ Débat d'orientation budgétaire

Bernard ROMIER : « Trois points à aborder, Roger ANDRE.... »

Roger ANDRE : « A la décision modificative n°5, c'est tout simple, nous donnons des tickets restaurant à nos agents, et il se trouve que sur certaines années les tickets restaurants sont égarés ou ne sont pas utilisés. Comme nous payons le prestataire qui fournit les tickets restaurant, il y un article qui dit que tous les tickets restaurant qui ne sont pas utilisés doivent être versés soit au comité d'entreprise, s'il existe, soit à l'association des œuvres sociales du personnel de la commune. Il se trouve que sur les années 2011 et 2012, il y a eu 438.16 de tickets restaurant non utilisés ou égarés, c'est simplement un jeu d'écriture qui fait que nous rentrons en recette de fonctionnement des produits divers de gestion courante de 438.16 et en dépense une subvention de fonctionnement pour les œuvres sociales de la commune.

Bernard ROMIER : « a/Pour information complémentaire, en 2011 et 2012, ce prestataire ne nous avait pas fait parvenir ces sommes, elles sont cumulées sur trois ans. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci »

24 VOIX POUR

Roger ANDRE : « b/Chaque année, il y a des syndicats tels que le SAGYRC, le SIPAG, le SYDER et le SDIS, il faut regarder chaque année s'il faut fiscaliser ces participations ou les mettre dans le budget. Chaque année, le SAGYRC est fiscalisé et le SIPAG, le SYDER et le SDIS sont budgétisés. Nous vous demandons le même principe cette année pour ces mêmes syndicats.

Bernard ROMIER : « Un complément aussi, pour rappel, le SAGYRC, au départ, avait été fiscalisé parce qu'il avait des investissements très variables suivant les années.

Bernard GUY : « il n'est pas pérenne »

Bernard ROMIER : « Nous vous demandons de suivre entre guillemets la tradition. Sachant qu'à ce jour, nous n'avons pas reçu toutes les notifications des participations pour 2014. Récemment nous avons reçu les chiffres exacts pour le SIPAG, ce serait 2 3187.62 .»

Bernard ROMIER : « Pour fiscaliser le SAGYRC et pour budgétiser le SYDER, le SIPAG et le SDIS, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci »

24 VOIX POUR

Bernard ROMIER : « petit c »

Roger ANDRE : « c/Débat d'orientation budgétaire.

Vous avez tous reçu les informations concernant le DOB. Plutôt que le lire in extenso, je vais vous synthétiser ces quelques feuilles.

Le budget à l'étude de 2014 est élaboré dans un contexte économique pour le moins perturbé toujours et encore chargé d'incertitude, sans compter les efforts demandés aux collectivités territoriales. Il est à noter que les communes devront assumer encore une fois le désengagement de l'Etat.

- 2014 sera l'année de l'augmentation de la TVA.**
- 2014 sera l'année de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et le coût inhérent supporté par la commune. Tout cela génère un effet « ciseau ».**

Qu'est-ce que l'effet ciseau ? L'Etat baisse ses subventions et baisse les dotations aux communes d'un côté mais se désengage d'un autre côté par rapport à des dépenses qui lui étaient destinées par le passé. Meilleur exemple, ce sont les rythmes scolaires cette année. Confrontée comme toutes autres communes à d'incessantes augmentations de charges, Grézieu la Varenne, de part une gestion saine et rigoureuse, n'est pas encore impactée par cet effet ciseau.

Malgré cela, la commune proposera de maintenir ces taux des trois impôts communaux pour la neuvième année consécutive. Ceux-ci resteront stables avec néanmoins la seule revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales.

Le budget devant s'équilibrer en recettes et en dépenses, notre sérieuse gestion nous a permis de maintenir notre capacité d'autofinancement comme vous avez pu le constater sur les documents qui vous ont été remis.

Malgré les augmentations des charges de fonctionnement liées à la hausse des coûts des fluides, aux nouvelles charges, dont notamment l'adhésion au SYTRAL et la mise en service d'un nouveau bâtiment : les tennis, la commune a pu et a su faire face à ses obligations.

En ce qui concerne l'investissement, la très bonne gestion mise en place depuis de nombreuses années, nous a permis de faire face à nos investissements, en ne recourant que très modérément à l'emprunt. Pour l'avenir, la nouvelle équipe, qui sera en place au printemps 2014, pourra s'appuyer sur ce que nous annonçons depuis le début de notre mandature à savoir, recourir à nouveau à l'emprunt et éventuellement au levier fiscal. En effet, fin 2013, l'encours des capitaux restant dûs de nos prêts aura chuté de 36.48 % et l'encours de la dette par l'habitant de 41.61 % par rapport à 2008. Il est également à noter que la commune n'a aucun prêt toxique en portefeuille. Tout cela laissant une certaine marge à la future équipe afin d'engager les projets à venir. La situation financière de Grézieu-la-Varenne est donc saine au niveau fiscal, saine au niveau de son endettement, et saine au niveau de sa capacité d'autofinancement.

Néanmoins le budget 2014 sera un budget de transition, de gestion, et non de projets pour les raisons électorales du début 2014. Les recettes seront essentiellement d'ordre fiscal dans un premier temps, et les dépenses devront essentiellement tenir compte de la T.V.A. en hausse, du coût des rythmes scolaires mis en place et de la masse salariale compte tenu du glissement vieillesse technicité (GVT), tout cela pour la partie fonctionnement.

Concernant les investissements, seuls les investissements patrimoniaux : réhabilitation d'un appartement ancien en deux appartements, poursuite des travaux déjà prévus seront inscrits au budget. Un budget établi de la sorte, qui permettra à la future équipe de prévoir des décisions modificatives pour d'éventuels nouveaux projets. Je tenais à remercier toutes les

parties prenantes à la gestion financière de notre commune, les services communaux pour leur implication de tous les jours, la Directrice Générale des Services pour son aide précieuse et permanente, l'ensemble des conseillers et commissions pour leur travail auprès de Monsieur le Maire qui m'a toujours accordé sa confiance. Merci de votre attention »

Bernard ROMIER : « Merci Roger. Nous pouvons reparler du document que Roger a synthétisé, à savoir que le DOB n'a aucun caractère décisionnel, il donne lieu à un débat, après nous voterons pour acter s'il y a eu ou non débat. Cela n'est pas le vote du budget.

Nous vous avons présenté dans la première partie du document qui vous a été remis, les perspectives de l'Etat qui ne sont pas très attrayantes, notamment pour les collectivités locales, puisqu'à la page 2 par exemple, la participation des collectivités à l'effort de désendettement de l'Etat est estimé à 840 millions d'euros pour 2014. Et vous savez également, qu'un mécanisme de péréquation a été mis en place, c'est la péréquation verticale et également horizontale. Les communes les plus riches viennent en aide aux communes les moins riches. Et Grézieu-la-Varenne est frappée des deux côtés. Je crois qu'à la CCVL, si je ne dis pas de bêtises, toutes les communes doivent reverser, sauf je crois Saint-Laurent-de-Vaux.

On parle même de multiplier par cinq ou six, la contribution de péréquation pour l'avenir, tout cela pour vous dire que les perspectives horizontales ou verticales ne sont pas optimistes, c'est le projet de loi de finances qui dit tout ça, nous avons fait des recherches, avec Arminda,»

Roger ANDRE : « Il y a juste une petite faute de frappe sur la page numéro 2, ce n'est pas un article de loi que nous avons marqué en fin de page, article 66 de la loi de Finances 20174, il y a eu un « 7 » d'intercalé, c'est évidemment 2014, c'est la loi de Finances 2014. »

Bernard ROMIER : « Roger parlait de l'effet ciseau, c'est dû au fait que les dépenses augmentent normalement, les recettes augmentent moins vite et il arrivera un moment, où cela va se croiser, il va falloir faire des économies. Pour l'instant, nous ne sommes pas concernés. Les dotations de l'Etat représentent seulement, à peu près 25% de nos recettes de fonctionnement. Nous n'avons que le quart. Les non aidés de l'Etat pour Grézieu-la-Varenne ont pour l'instant moins de conséquences que pour d'autres communes.
Jacques MEILHON, vous souhaitez intervenir ? »

Jacques MEILHON : « Oui, j'avais une question sur l'aspect technique des choses, le PFIA repose sur une assiette de ressources très larges, quasiment la totalité des recettes fiscales, si je comprends bien, plus nous augmentons les recettes fiscales et plus notre contribution extérieure va augmenter, le gain va être de plus en plus réduit.

Bernard ROMIER : « c'est cela, la commune est prise dans un étau qui se resserre par le haut et par le côté, les deux côtés, et bientôt par en dessous»

Jacques MEILHON : « c'est le moins que l'on puisse dire »

Renée TORRES : « J'aurais voulu savoir, l'article 66 sur la suppression de l'aide apportée par l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'urbanisme, quelles en sont les conséquences ? »

Bernard ROMIER : « Pour l'instant la DDT de Mornant instruit pour le compte de la commune de Grézieu-la-Varenne, les permis de construire. Nous pré instruisons les dossiers de permis. Par contre, nous instruisons déjà les déclarations préalables. L'Etat va supprimer la mise à disposition de la DDT aux communes. Il y a une étude menée à ce sujet par rapport au S.O.L., Mario.... »

Mario SCARNA : « Oui il y a une réflexion qui est faite au niveau du S.O.L. qui concerne les quatre communautés de communes pour voir si nous gardons une structure pratiquement équivalente de ce qui existe actuellement au niveau de la DDT, avec un double avantage.

L'un des avantages reste à l'extérieur, les dossiers seront traités par des personnes extérieures, pour tous les permis à instruire. Or les communes pourraient très bien les instruire elles-mêmes: Brindas par exemple le fait actuellement »

Renée TORRES : « cela veut dire qu'il faudrait étoffer le service urbanisme »

Mario SCARNA : « >Justement, c'est la réflexion que nous avons eu au niveau du S.O.L, dans chaque communauté de communes et ce à partir du 1^{er} janvier 2015, Nous travaillons actuellement beaucoup dessus, et nous nous dirigerons sur une structure du S.O.L. qui prendrait en charge l'instruction de l'ensemble de ses permis de construire »

Jacques MEILHON : « A la place des communes ou de l'état ? Il s'agirait d'un échelon supplémentaire ? »

Mario SCARNA : « Aujourd'hui, c'est la DDT qui fait ce travail gratuitement pour les communes. La DDT est un service de l'Etat. En sachant que d'après les statistiques (chiffres de l'Etat) chaque permis de construire instruit coûte 400 €. Vous avez une certaine enveloppe, donc la réflexion qui est en cours, c'est que l'instruction se ferait au niveau du S.O.L. Ensuite au niveau du financement, c'est quelque chose qui reste à déterminer, qui finance le S.O.L. ? Ce sont les Communautés de Communes. Qui finance les Communautés de Communes ? Pour partie ce sont les communes etc. La réflexion en cours consiste en la mise en place d'une prestation qui sera payée, soit par la Communauté de Communes ou par les syndicats qui ne feraient pas payer. Nous ne savons pas trop comment cela va fonctionner. Ou alors, nous ferons payer directement la prestation de chaque permis de construire à la commune. La commune donnerait son permis de construire à instruire et c'est le S.O.L qui l'étudierait, il pourrait y avoir une facturation par acte. Dans d'autres collectivités, ils ont choisi de le faire gratuitement, mais de toute façon, il doit y avoir un budget de prévu »

Renée TORRES : « Même si cela est gratuit il y a quand même une personne qui travaille... »

Mario SCARNA : « Oui, ce que je veux dire, c'est que la prestation ne serait pas directement payée par la commune. C'est actuellement à l'étude »

Renée TORRES : « Quelle sera la pérennité de la DDT, puisqu'elle va avoir un travail qui lui sera soustrait ? »

Mario SCARNA : « Ils sont actuellement en train de restructurer l'ensemble des services »

Renée TORRES : « Ils vont économiser... »

Mario SCARNA : « Bien sûr, l'Etat arrête le service. Un certain nombre de ses techniciens instructeurs pourront être repris au niveau intercommunal. »

Eliane BERTIN : « Nous allons faire un sous DDT ! »

Mario SCARNA : « Non, ce n'est pas un sous DDT. »

Bernard ROMIER : « ils auront le choix, soit de partir en retraite, pour certains, soit d'intégrer un autre service de l'Etat, soit d'intégrer une structure intercommunal comme le S.O.L. »

Mario SCARNA : « Autant que je me souvienne, actuellement ils sont 11 ou 12 personnes dont trois qui sont proches de la retraite, l'année prochaine ou l'année suivante »

Jacques MEILHON : « C'est un véritable transfert de compétences de la part de l'Etat. Jusqu'à maintenant, l'état se chargeait de cette compétence ? »

Renée TORRES : « C'est vrai, il perd sa compétence et se décharge en même temps financièrement ! »

Mario SCARNA : « Sur l'instruction exclusivement. N'oubliez pas quand même que les services de l'Etat ne font que l'instruction. Qui est ce qui délivre le permis ? C'est le Maire. Même si les services de l'Etat ont un avis négatif, le dernier qui émet un avis, c'est la Commune au travers du Maire. C'est pour cela qu'il y a eu un grand débat au niveau de la CCVL. C'est pour éviter tous les problèmes d'une structure plus grande qui prendrait cela en charge, afin que cela ne se fasse pas à la Communauté de Communes. Qu'on le veuille ou non, il y a une certaine pression qui peut se faire au sein de la Communauté de Communes »

Marie Laure RUSTICO : « Je voudrais attirer l'attention sur le fait que les communes sont de tailles différentes, que le nombre de permis de construire déposés sont aussi différents, de tenir compte que des communes ont une plus grosse demande que d'autres, il y a aura des péréquations ».

Jacques MEILHON : « Une prestation, c'est une prestation ! »

Eliane BERTIN : « Dans l'étude qui est faite, avez-vous fait une ébauche du surcoût pour la commune ? »

Mario SCARNA : « Non, nous avons un global de dossiers, je ne pourrai pas vous dire combien. En sachant qu'à partir du 1^{er} janvier 2014, la DDT n'instruit plus les déclarations préalables, ce sera au niveau des communes, mais toujours avec l'aide de la DDT qui reste en place jusqu'au 1^{er} janvier 2015. Cela ne nous concerne pas, car c'est un service que nous avons toujours fait, nous le faisons depuis un certain nombre d'années, d'autres communes ne le font pas, nous allons avoir un peu d'aide de l'Etat. Actuellement, il y a des formations pour les techniciens des communes et des communautés de communes pour voir comment traiter un dossier.

Jacques MEILHON : « Dans la mesure où c'est le maire qui finalise, qui tranche, le fait que ce soit la Communauté de Communes qui gère cette responsabilité, cette compétence permet d'éviter en partie au moins, si tant est qu'on puisse l'éviter totalement, d'évoquer les pressions éventuelles. Pourquoi remonter encore d'un niveau, ce qui amène à créer une tranche nouvelle dans le millefeuille déjà conséquent. Je n'ai rien contre le S.O.L, à priori, mais pourquoi créer encore une structure de regroupement en communauté. Les communes, les communautés, le département... je ne vois pas l'intérêt »

Mario SCARNA : « Monsieur MEILHON, le S.O.L. existe déjà. »

Jacques MEILHON : « Certes, mais plus nous lui donnons de domaines de compétences, plus il aura vocation à grossir, à recruter du personnel, des coûts de fonctionnement, un budget qui va évoluer et donc il va falloir abonder, tout en conservant ce qu'il existe déjà.

Mario SCARNA : « En mutualisant, cela coûtera sûrement moins cher, que d'avoir pour chaque commune deux personnes pour faire ce travail. Il faut bien penser que lorsqu'une personne est malade.... »

Jacques MEILHON : « Il y a une certaine cohérence à regrouper si possible en un seul endroit plutôt qu'en divisant les compétences à divers niveaux ce qui créait autant de structures et donc autant de coût de fonctionnement et donc de budget »

Mario SCARNA : « Non car vous seriez obligé de créer, nous pourrions très bien le faire en créant un syndicat, ce serait complètement aberrant de créer un syndicat ? Puisqu'un syndicat qui aurait en charge l'instruction des permis, cela servirait à quoi ? »

Jacques MEILHON : « Faire un bureau ? »

Mario SCARNA : « Mais non, il faut créer une structure »

Jacques MEILHON : « Lorsqu'on transfère une compétence à la CCVL. Quand vous allez la transférer au SOL, vous allez ouvrir un bureau, recruter quatre, cinq personnes pour gérer le problème. Si vous transférez la compétence à la CCVL, par exemple, vous ouvrez un bureau,

vous recrutez moins de personnes et moins de dossiers à gérer mais vous ne créez pas une structure »

Mario SCARNA : « Nous ne créons pas une structure, elle existe. On lui donne une charge, un travail. N'oublions pas qu'au niveau du Schéma de Cohérence Territoriale, c'est le SCOT qui a été fait par le SOL, donc ils ont la connaissance des territoires, etc.... »

Jacques MEILHON : « Nous avons l'art de multiplier les niveaux, c'est terrifiant ! »

Mario SCARNA : « Dans la mesure où l'Etat se désengage, il faut quand même faire le travail, et le faire le mieux possible »

Bernard ROMIER : « Nous constatons que le débat a lieu, y a-t-il d'autres points....? »

Renée TORRES : « Si j'ai bien compris, la commune est pressée deux fois ? D'une part, parce que la DGF ou d'autres subventions sont diminuées donc 6 milliard d'économie qu'ils vont faire, et en plus les communes doivent faire 6 milliard d'économie. De plus, les subventions de l'Etat vont être encore diminuées. Donc elle est pressée deux fois. »

Mario SCARNA : « Les années fastes sont finies, il va falloir apprendre à gérer différemment chacune de nos communes, chacun de nos territoires »

Bernard ROMIER : « D'autres remarques générales ? Sur la politique de l'Etat ? »

Bernard ROMIER : « Je vous propose de passer à la page 3. Les pages 1 et 2 traitent de la politique de l'Etat que nous avons abordé et débattu. Nous arrivons en page trois grand 2 sur la situation financière de GREZIEU LA VARENNE. »

Bernard ROMIER : « GREZIEU LA VARENNE a la chance aussi, au point de vue des recettes, d'avoir une population qui grandit, donc les bases de la fiscalité grandissent aussi. De plus, les nouvelles maisons de GREZIEU LA VARENNE, ne sont pas forcément des maisons modestes, ce qui fait que la taxe locative est un petit peu au-dessus des moyennes. Nous récupérons de l'argent grâce à l'évolution des bases. »

Eliane BERTIN : « Ce qui vous a permis d'éviter les augmentations d'impôt sur l'augmentation de la population »

Mario SCARNA : « Je dirais que c'est ce qui nous a permis à tous de le faire »

Bernard ROMIER : « Et d'éviter l'effet ciseau »

Eliane BERTIN : « Oui, c'est important... »

Bernard ROMIER : « Nous avons de la chance, or je pense que la croissance de GREZIEU-LA-VARENNE, va très vite se limiter du fait du PLU »

Eliane BERTIN : « Oui, c'est un élément que nous ne maîtrisons pas, et qu'il est important de connaître, puisqu'à l'avenir il ne sera pas là avec autant d'influence »

Bernard ROMIER : « Tout à fait »

« Alors, justement nous vous avons remis, en conservant les mêmes taxes communales, les produits estimés pour 2014 en taxe d'habitation, en taxe foncière et en taxe foncièrement non bâtie. Nous avons les taux, c'est intéressant. Par exemple, pour la taxe d'habitation de GREZIEU-LA-VARENNE, le taux est à 11.90 %. Le taux moyen des communes de même strate, de plus de 5 000 habitants, sont de 14.38%.

En taxe foncière, GREZIEU-LA-VARENNE est à 19%, pour les communes de même strate, la taxe est à 20.82 % et pour le foncier bâti, c'est très marginale, GREZIEU-LA-VARENNE est à 51.20 %, les communes de même strate sont à 57.94%.

Renée TORRES : « Oui mais quand nous parlons de même strate, tout est relatif, cela va de 5000 habitants à 10 000, il me semble ! »

Bernard ROMIER : « Voilà pour ces chiffres. La page suivante, justement pour répondre à la question de Renée TORRES, vous pouvez comparer avec les communes de la CCVL. Nous vous avons mis BRINDAS, VAUGNERAY, MESSIMY, GREZIEU-LA-VARENNE, POLLIONNAY, SAINTE-CONSORCE, SAINT-LAURENT-DE-VAUX, YZERON avec la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation. Nous constatons que GREZIEU-LA-VARENNE est dans la moyenne. Sachant que les communes, je ne les nommerais pas, qui ont beaucoup augmenté leurs taxes partaient d'un niveau bien plus bas que GREZIEU-LA-VARENNE. Malgré l'augmentation, elles sont légèrement inférieures à ceux de GREZIEU et comme nous n'avons pas bougé, nous sommes relativement en tête du classement des taux.

Nous vous avons remis les différents diagrammes qui permettent de comparer l'évolution des dépenses de fonctionnement. Egalement la CAF brute en vert et la CAF nette déduite des remboursements du capital des emprunts. Les deux courbes qui sont en bas du schéma, celle qui est en haut est verte, celle qui est en bas est mauve. Vous voyez que la CAF brute a légèrement baissée et que la CAF nette est restée stationnaire, ce qui est dû au remboursement du capital qui a diminué. »

Il y a un effet dynamique des bases dû à l'augmentation de la population. Par contre, nous avons des dépenses qui sont en augmentation, dues notamment à l'adhésion au SYTRAL. Vous savez que nous avons adhéré au SYTRAL. Lorsque nous avons adhéré au SYTRAL, il fallait un montant de départ. Le montant de départ était de 20 par habitant. A l'époque nous étions autour de 5 000 habitants ou un peu plus, ce qui fait que la participation SYTRAL, en dehors de la participation en tant qu'employeur, était environ de 100 000, c'est la somme qui est prise, ensuite elle subit une évolution sur un indice de la consommation hors tabacs. Si nous étions 7 000 habitants, la taxe ne serait pas calculée, ce ne serait pas 20 x 7 000 habitants, donc nous avons pris en compte 100 000, la première année en 2013, la convention stipulait que nous ne paierions que la moitié, 50 %, en 2013, nous allons payer 75% en 2014 et en 100 % en 2015. Ce qui fait qu'en 2015, nous payerons 100 000 de 2012 revalorisé de l'indice de l'inflation. »

Marie-Laure RUSTICO : « Globalement, cela se répercute sur les impôts des personnes ? »

Bernard ROMIER : « Oui et non. Il n'y pas de lien direct entre les impôts et le SYTRAL »

Eliane BERTIN : « Cela impacte le budget de fonctionnement »

Marie Laure RUSTICO : « L'augmentation aussi de l'électricité, parce que nous voyons de grandes lumières partout sur les tennis... »

Bernard ROMIER : « L'électricité, nous avons présenté en commission finances, un relevé des consommations en KW/heure. Nous avons suivi les différents bâtiments, sur plusieurs années 2011, 2012 et 2013. Concernant la majorité des bâtiments, c'est stable, mais il y a un compteur qui englobe la salle des sports, le terrain de foot et les nouveaux tennis, où vous pouvez voir que la consommation augmente, je crois de 46% en plus. Nous allons mettre les compteurs séparés, il faut que nous en parlions en commission finances, pour mieux gérer les coûts. Pour l'instant nous avons un compteur global.

Marie-Laure RUSTICO : « Comment s'éteignent ces différents sites ? C'est automatique ou.... ? »

Gérard CROYET : « Il y a effectivement des horloges de programmation sur le nouveau site des tennis.»

Marie-Laure RUSTICO : « C'est une programmation de tous les jours ? »

Gérard CROYET : « Oui »

Jacques MEILHON : « Donc il se décale alors que nous aurions aimé une cellule qui puisse interdire d'allumer lorsqu'il fait jour. »

Bernard ROMIER : « Nous ne parlons pas de la même chose, tu parles des cours ?

Jacques MEILHON : « De tout ! »

Gérard CROYET : « Nous allons peut-être restituer, ce que vient de nous dire Bernard. Ce n'est pas les deux, trois modules d'éclairage qui permettent de rentrer sans se casser la figure par les voies d'accès. Il est certain que même si cela représente des consommations supplémentaires, ce ne sera pas une consommation énorme. Pour l'instant il y a des relevés à faire. Il y a très bien pu avoir une dérive au foot ou à la salle des sports, nous ne savons pas encore, nous supposons, mais nous restons prudents tant que les mesures n'auront pas été effectuées. Cela peut être effectivement lié aux tennis couverts qui eux, réclament un éclairage permanent, et bien sûr qui n'existait pas avant.

Philippe BERNARD : « Je rappelle l'intérêt d'avoir des tennis couverts, c'est pouvoir les utiliser jusqu'à une certaine heure. Après nous pouvons toujours discuter d'une heure de fermeture etc. Forcément l'augmentation est due au coût de l'éclairage. »

Bernard ROMIER : « Sans prendre parti pour les tennis, il faut rappeler qu'en raison d'un printemps pluvieux, même très pluvieux, les adhérents ont plus utilisé l'intérieur que l'extérieur, cette année ce n'est pas »

Marie-Laure RUSTICO : « Je rappelle quand même que les anciens cours étaient aussi éclairés le soir quand ils étaient utilisés »

Mario SCARNA : « Ils n'étaient pas utilisés quand il pleuvait »

Eliane BERTIN : « Par contre, c'est quelque chose d'important et nous l'avions signalé quand nous avons fait la construction du bâtiment, c'est que derrière, il fallait calculer un coût de fonctionnement qui allait forcément augmenter du fait de l'utilisation, ce que nous n'avons pas fait »

Philippe BERNARD : « De mémoire, il y avait des ratios fait par Jacques PERROTO sur le premier ratio d'architecte... »

Eliane BERTIN : « Nous n'avons pas eu le coût exact, plus précis d'utilisation »

Philippe BERNARD : « Le bâtiment est optimisé au mieux et minimisé si tenté que nous pouvons le faire, mais il ne faut pas se leurrer »

Bernard ROMIER : « Quoi qu'il en soit, dès qu'il y a un service qui rend service, il y a un forcément un coût d'aléas »

Eliane BERTIN : « Je suis la première convaincue puisque c'est toujours au budget de fonctionnement... »

Marie-Laure RUSTICO : « Ne pouvons-nous pas en partie répercuter le coût sur l'adhésion des membres de l'association, c'est une façon de réfléchir... »

Mario SCARNA : « Je pense que ce n'est pas le débat actuellement, mais ce qu'il faut regarder comme le disait Monsieur le Maire, c'est que cela vient de ce dysfonctionnement. Actuellement il n'y a aucun compteur individuel pour chacun de ces équipements. Faisons cela la première année, pour le moment, nous avons des mesures sur les années précédentes où nous n'avons qu'un seul type d'équipement, mais nous ne pouvons pas extrapoler, nous ne pouvons pas dire que c'est 100% ceci ou 100% cela. Donnons nous un peu de temps, et à partir de ce moment là, nous dirons ce qu'il est possible de faire »

Bernard ROMIER : « Passé un temps, il me semble que c'était les adhérents qui payaient l'électricité. »

Bernard GUY : « Jusqu'en 1995 »

Bernard ROMIER : « Cela avait posé des problèmes »

Eliane BERTIN : « Il y a eu une longue période où les clubs de tennis payaient directement l'électricité aux impôts, ils ont payé pendant 10 ans »

Bernard ROMIER : « Et après, nous avons baissé la subvention »

Andrée MARJOLLET : « J'ai une question, quand nous jouons au tennis à l'intérieur, est-ce normal que les terrains extérieurs brillent de toutes leurs lumières ? Parce que les trois quarts du temps, il n'y a personne à l'extérieur et c'est éclairé partout »

Jacques MEILHON : « Si c'est éclairé, c'est qu'il y a eu quelqu'un qui a joué. Comme cela part pour une heure... »

Bernard ROMIER : « Le tennis, pour l'avoir pratiqué c'est très difficile à gérer lorsqu'il y a un match. Si c'est pour une demi-heure, nous pourrions imaginer, lorsqu'il y a une coupure, qu'il faut 5-6 minutes pour revenir à la normale »

Gérard CROYET : « Simplement, pour vous donner un panorama plus précis, par rapport aux présents, surtout par rapport aux actions, nous pouvons supposer, de manière parfaitement légitime que l'apparition de ces nouvelles dépenses soit liées aux nouveaux tennis. L'éclairage a augmenté la consommation d'énergie, pas de souci, simplement la consommation est lourde, nous ne sommes pas sûrs à l'heure actuelle, de pouvoir l'attribuer aux seuls tennis, donc dès que nous le pourrions, nous engagerons une période de pointage. Elle vous sera communiquée, à partir de là, nous ne serons pas à l'abri d'une dérive sur un des deux autres bâtiments qui sont sur le même compteur. Lorsque nous aurons cette certitude nous pourrions parler de manière certaine. »

Mario SCARNA : « Nous avons fait faire par la CCVL un bilan énergétique global sur l'ensemble des bâtiments publics des communes et de la CCVL, et à la suite de cette étude, le cabinet avait préconisé certains trucs assez simples pour essayer d'économiser. L'une des remarques qui avaient été faites à l'époque, était que nous n'avions pas de compteurs différenciés pour chaque bâtiment. C'est exact, si nous n'avons pas de compteurs individuels, nous ne pouvons pas connaître la consommation de chaque bâtiment, nous ne savons pas comment nous y prendre pour pouvoir économiser. Il faut que nous revoyions l'ensemble de ces préconisations, les économies d'énergie ne sont pas que sur ces bâtiments, mais aussi sur d'autres, et avec des gestes simples, du matériel simple qui n'est pas très coûteux. Dans un premier temps, nous voulons faire chuter nos consommations d'énergie. C'est très bien financièrement, mais c'est encore mieux pour notre environnement. Nous avons un travail très fort à faire, à continuer »

Bernard ROMIER : « Voilà pour les tennis. Je vous propose de passer à la page 5 recettes investissements. La courbe qui est au-dessus, au début, en rouge qui part à 2 millions et celle qui part à 1.6 millions, 1.7 millions et en dessous en bleu. Celle en rouge est la courbe des recettes et en bleu les dépenses. Nous pouvons constater les recettes sont au-dessus des dépenses, heureusement, au départ, sauf pour 2013, elles se croisent à hauteur de 2012. C'est normal pour deux raisons dans les recettes nous n'avons pas perçu toutes les différentes subventions et puis un budget avait été prévu. De plus, nous avons choisi de ne pas faire un emprunt, car la trésorerie nous le permettait largement, il aurait été inutile, voilà l'explication du croisement des courbes »

Eliane BERTIN : « Avec tous les restes à réaliser inclus dans le tableau ? »

Bernard ROMIER : « Oui »

Bernard ROMIER : « En dessous, vous avez l'endettement communal. Les chiffres sont mis en évidence. Nous constatons que de 2008 à 2014, la dette de la commune a été divisée par deux puisque nous étions à un peu plus de 800 euros en 2008 et en 2014 un peu plus de 400 euros, donc la somme a été divisée par deux en 6 ans. En 2008, la part d'endettement par habitant était de 853 euros, en 2014 elle est estimée à 431 euros, pratiquement la moitié. Nous passons maintenant à la prospective pour le budget primitif 2014 que nous avons commencé à étudier en commission finances.

Par rapport à ce que nous vous proposons, il faut savoir qu'en avril, il y aura soit « une grosse DM » soit un budget supplémentaire. Il y a les restes à réaliser, à honorer et la gestion fiscale à définir. Nous vous proposons, mais cela sera voté en conseil, de maintenir les taux communaux au même niveau que les années précédentes.

Jacques MEILHON : « Cela fait court »

Bernard ROMIER : « C'est le débat, si certains veulent augmenter, ils sont libres, Cette année personne ne propose d'augmenter les taux? »

Renée TORRES : « Il y a quelque chose qui m'interpelle...

Eliane BERTIN : « C'est un débat, ce n'est pas un vote tu viens de dire ?

Renée TORRES : « Il y a quelque chose qui m'interpelle, sur la taxe d'habitation, le taux de communes de plus de 5000 habitants est en moyenne à 14.38%. Si nous regardons la CCVL, la taxe d'habitation qui est la plus forte, ce sont les communes qui sont les plus petites c'est-à-dire les moins de 5000 habitants ? est ce logique ? »

Eliane BERTIN : « C'est logique »

Renée TORRES : « Mais non ce n'est pas logique, par rapport au nombre d'habitants. Par rapport à la strate, cela peut être 8 000 habitants, 10 000 habitants, il y a quand même quelque chose qui n'est pas très logique. Je comprends que les petites communes soient obligées car il n'y a pas d'évolution, et pourquoi les strates de plus de 5 000 habitants, sont quand même à 14.50, il me semble ? »

Bernard ROMIER : « Ce n'est peut être pas significatif »

Eliane BERTIN : « Mais cela nous le voyions aussi par le taux d'endettement par habitant, nous ne divisons pas le nombre d'habitant, nous estimons 5 190 habitants en 2014, donc nous réduisons de moitié l'endettement par habitant, c'est normal, nous avons réduit la dette de moitié, c'est logique, nous n'avons pas investi et pas emprunté. Nous avons moyennement investi par rapport à ce qui était fait jusque-là. Nous réduisons de moitié le niveau de l'investissement »

Bernard ROMIER : « Je vous en parlerais, j'ai les chiffres. Nous avons investi, hormis les remboursements du capital de la dette à peu près 7 millions d'euros en 6 ans »

Eliane BERTIN : « Non ! Mais au niveau du tableau, celui que tu viens de commenter, le capital restant dû a bien baissé de moitié, nous sommes bien d'accord ? Il est passé de 4 millions à 2.2 millions, je parle des chiffres que j'ai sous les yeux, je n'extrapole pas sur autre chose ! Nous sommes bien d'accord ? »

Roger ANDRE : « Cela a baissé de moitié bien que l'on ait investi »

Eliane BERTIN : « Oui bien sûr »

Roger ANDRE : « Nous avons investi puisque nous avons investi 7 millions d'euros »

Eliane BERTIN : « Oui, je suis bien d'accord parce qu'il y a eu de l'autofinancement qui a été fait. Par rapport à l'encours de crédit, nous sommes bien en capital restant dû, je parle bien de la même chose, d'accord ? Je ne parle pas de l'investissement, je parle du financier. Au niveau finances nous avons bien baissé le capital restant dû d'une part par les emprunts que nous avons renégocié ou qui ont été échus et d'autre part, la dette baisse forcément de moitié donc l'endettement par habitant baisse de moitié, si nous ne refaisons pas d'autres emprunts, nous sommes bien d'accord ? »

Mario SCARNA : « D'autre part, nous avons peu emprunté, il faut quand même le souligner »

Eliane BERTIN : « C'est ce que je viens de dire »

Mario SCARNA : « Tu as parlé des encours de dettes mais tu n'as pas parlé que nous n'avons pas emprunté »

Eliane BERTIN : « Je viens de le dire à l'instant »

Bernard ROMIER : « Ne parlez pas tous en même temps »

Eliane BERTIN : « J'ai été clair, je crois, Roger ANDRE a entendu, mais pas Mario !, je suis désolée, je suis peut être trop près, il faut que je m'éloigne ! »

Bernard ROMIER : « Mario, c'est bon »

Mario SCARNA : « C'est bon »

Renée TORRES : « Il y a un autre paramètre, les emprunts qui sont tombés à échéance entre 2013, 2012 et 2014, il y a énormément d'emprunts qui sont tombés, donc automatiquement... »

Bernard ROMIER : On est d'accord !

Philippe BERNARD : « Si je suis tes dires, comme nous avons peu emprunté, cela veut dire que nous n'avons pas investi »

Eliane BERTIN : « Peu investi, je n'ai pas dit pas investi »

Bernard ROMIER : « En 6 ans nous avons investi 7 millions d'euros, tout dépend de l'activité »

Roger ANDRE : « Cela veut dire que nous avons autofinancé 6 millions d'euros

Eliane BERTIN : « On est d'accord, je n'ai pas parlé d'investissements mais d'emprunts, ne cherchons pas la polémique.

Bernard ROMIER : On est d'accord, le débat jusqu'à présent a été très intéressant, ne cherchons pas la polémique.

Dans la prospective du budget de fonctionnements, nous vous proposerons de conserver les taux communaux. Pas de remarques particulières ?

En dépenses de fonctionnements, on a mis en valeur quelques mesures de dépenses supplémentaires, dont certaines qui dépendent directement des politiques de l'Etat : augmentation de la T.V.A., rythmes scolaires, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui augmente, puisque le personnel ne change pas.

En investissement, nous allons inscrire les projets qui se poursuivent de l'année 2013/

- de la restructuration du restaurant scolaire,

- Réhabilitation d'une partie du bâtiment accueillant les services postaux, transformation d'un grand appartement en deux appartements,
- Renouvellement du parc automobile, nous en avons parlé lors de la dernière commission finances
- Renouvellement du matériel de reprographie Mairie, cela a été également débattu lors de la dernière commission. On partirait sur de la location. »

Renée TORRES : « Donc, cela n'a pas à être en section d'investissement. »

Bernard ROMIER : « Effectivement mais le débat date de vendredi dernier, et c'était trop tard pour le faire figurer au document.»

Eliane BERTIN : « C'est la suite du débat que nous avons eu. J'étais au courant »

Bernard ROMIER : « Report sur 2014 de la sécurisation de la Route de Bordeaux. C'est pratiquement confirmé pour mars, avril »

Eliane BERTIN : « J'avais lancé les paris pour 2013. »

Bernard ROMIER : « Le chantier devrait commencer en avril et se finir en septembre, afin qu'il y ait le moins de perturbations possibles, le SYTRAL a demandé que la coupure complète se fasse en juillet août, pour raboter la fameuse bosse. »

Jacques MEILHON : « Croisons les doigts pour que cela se fasse en 2014 »

Bernard ROMIER : « A priori, ce sera le cas, les appels d'offres ont été lancés, avec l'obligation de débiter les travaux en avril, avec une participation communale à hauteur de 9,1%, en partenariat avec le Conseil Général et la CCV ; »

Renée TORRES : « Le report des travaux sur 2014, risque d'augmenter la facture pour la commune. »

Eliane BERTIN : « En principe non, ce sera toujours 9,1% de la nouvelle facture. »

Bernard ROMIER : « En principe non. Autre chose de très intéressant, que nous vous proposons de rajouter en dépenses d'investissement, qui ne figure pas à votre dossier, car cela ressort aussi de la dernière commission finances. Nous allons vous proposer d'équiper la Mairie en téléphonie I P. Un diagnostic a été fait et présenté, ce vendredi, c'était très intéressant. Notre Autocom commence à être relativement vieux, il n'y a plus de contrat de prestation d'entretien. Si l'Autocom venait à nous lâcher, nous serions mal. Il y aura de nombreuses fonctionnalités par la suite, voire des économies à terme. Le prix de la téléphonie I P sera de l'ordre, de 12 000 »

Eliane BERTIN : « Cela aussi c'est un grand miracle. J'espère que nous en profiterons pour faire une réorganisation des services administratifs. »

Bernard ROMIER : « Tout arrive. Il est vrai que le prestataire nous a présenté de nombreuses fonctionnalités, que nous pouvons ou non mettre en place tout de suite. »

Eliane BERTIN : « Il vaut mieux le faire tout de suite, car par expériences, après cela ne se fait pas. »

Bernard ROMIER : « le coût serait de l'ordre de 12 000 TTC en investissement, et, il faudra rajouter le contrat de maintenance en fonctionnement.

Je voulais également, comme c'est le dernier DOB du mandat, reprendre de 2008 à 2013, en intégrant les restes à réaliser, nous avons fait 7 000 000 de travaux, dont 800 000 d'emprunts. Pour être honnête, il convient de rappeler que l'on a bénéficié d'une recette exceptionnelle de 590 000 , de nombreuses subventions, notamment du Conseil Général, à hauteur de 25%,

contre 20% actuellement, pour la création des pistes cyclables, de la requalification du centre bourg, des rénovations à l'église. Un financement par les services de l'Etat et notamment du CNDS, au titre des nouveaux terrains de tennis, et, il convient de remercier Philippe BERNARD, pour son fort investissement dans ce dossier. Il y est pour beaucoup. »

Philippe BERNARD : « j'en profite, pour vous dire que nous sommes passés à temps, car aujourd'hui le CNDS connaît de profondes restructurations avec une diminution de leurs aides. Les critères d'éligibilité sont en cours de refonte. Aujourd'hui cela devient compliqué. »

Bernard GUY : « Je rebondis pour vous dire qu'aujourd'hui les 16 000 euros de la Fédération Française de Tennis risquent de passer à la trappe, car le dossier est bloqué. Il manque des pièces administratives pour débloquent la somme. Il manque l'attestation de réception des travaux. »

Eliane BERTIN : « Il faut faire une attestation d'achèvement des travaux. »

Bernard ROMIER : « Il y a environ un mois, nous avons fait le tour des bâtiments avec l'architecte afin de recenser tous les dysfonctionnements de l'équipement. En principe, tous devrait être résolu rapidement, sauf la réfection de la ligne du court extérieur qui ne pourra être refaite qu'au printemps. »

Bernard GUY : « Je n'ai pas encore vu d'intervention, notamment suite aux problèmes électriques... »

Bernard ROMIER : « Ils se sont engagés à intervenir. Pour reprendre le débat, je vous rappelle que nous avons aussi reçu des aides du Conseil Régional pour les jardins Familiaux, des aides de la DRAC pour la réfection du patrimoine mobilier de l'église, des aides de l'Etat pour la restructuration du restaurant scolaire. »

Marie Laure RUSTICO : « Cela représente quel montant ? »

Bernard ROMIER : « Je n'ai pas exactement le détail, le Conseil Général c'est 25% des sommes investies, Arminda ? »

Arminda MARTINS FERREIRA : « le CNDS représente 160 000 , 7 500 par la région pour les jardins familiaux, entre 1 200 à 1500 pour la rénovation de chaque bannière. »

Bernard ROMIER : « Et le montant de l'Etat pour la restructuration du restaurant scolaire ? »

Arminda MARTINS FERREIRA : « Autour de 42 000 euros »

Bernard ROMIER : « Effectivement, cela représentait à peu près la moitié des travaux. »

Eliane BERTIN : « Effectivement, c'était à peu près la moitié des travaux pour 2013 ; »

Bernard ROMIER : « Ce sont des sommes en ordre de grandeur. En parallèle, la commune a utilisé des ressources propres : la récupération de la TVA, la Taxe d'Aménagement et bien sûr l'autofinancement que nous avons déjà abordé. Avez-vous d'autres questions sur la présentation de ce D.O.B ? »

Eliane BERTIN : « Les 7 millions annoncés en investissement intègrent-ils les financements intercommunaux, ou exclusivement communaux ? »

Bernard ROMIER : « Cela ne concerne que la commune, mais cela intègre les Restes à Réaliser. La future crèche n'est pas intégrée car elle sera réalisée par la CCVL. Cela intègre une partie de la

RD 489, car une autre partie sera CCVL. De mémoire, les travaux de la RD 489 seront de l'ordre de 550 000 . »

Eliane BERTIN : « C'est ce qu'il me semblait. »

Bernard ROMIER : « Rien d'autres ? Je tiens à vous remercier pour l'intérêt du débat, qui a été très intéressant et pas du tout polémique.

Nous allons donc procéder au vote. On ne vote pas pour acter ce qui a été dit, mais seulement pour acter que le débat a eu lieu. »

Qui pense que le débat a eu lieu ?

VOTE : 24 VOIX

Bernard ROMIER : Merci

4° MARCHÉ PUBLIC

Attribution du marché relatif aux assurances

Roger ANDRE : « Les contrats d'assurances de la commune de Grézieu-la-Varenne arrivent à échéance fin d'année 2013.

Les prestataires de nos marchés actuels sont :

- GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE pour les dommages aux biens, la responsabilité civile et la protection juridique**
- COVEA FLEET / G.T. COURTAGE pour la flotte automobile**

Une nouvelle consultation a donc été lancée le 9 octobre 2013 selon la procédure adaptée pour la passation de nouveaux marchés d'une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2014, renouvelable quatre fois.

Les prestations ont été divisées en 3 lots faisant l'objet de marchés séparés :

Lot n° 1 – multirisques patrimoine immobilier et contenu

Lot n° 2 – responsabilité civile

Lot n° 3 – flotte automobile

Cinq offres ont été reçues :

une offre pour le lot n° 1 – multirisques patrimoine immobilier et contenu

une offre pour le lot n° 2 – responsabilité civile

trois offres pour le lot n° 3 – flotte automobile

L'offre de notre actuel prestataire, COVEA FLEET / G.T. COURTAGE pour la flotte automobile a été rejetée dans la mesure où celui-ci a refusé notre cahier des charges.

L'analyse des offres a été soumise à la CAO qui a émis un avis favorable à la passation des marchés suivants :

Lot n° 1 – multirisques patrimoine immobilier et contenu : GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE pour un montant de 35 046.10 euros TTC

Lot n° 2 – responsabilité civile : GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE pour un montant de 7 503.91 euros TTC

Lot n° 3 – flotte automobile : groupement GAN ASSURANCES / Cabinet SEYNHAEVE Jean-Pierre pour un montant de 2 711.54 euros TTC »

Bernard ROMIER : « dans le cadre de la CAO, était présent Christian JULLIEN, qui est un professionnel des assurances. Tu veux ajouter quelque chose Christian ? »

Christian JULLIEN : « je voulais dire que je suis extrêmement surpris par l'offre concernant la flotte automobile que je trouve assez faible. Car 2 711 euros pour assurer toute la flotte automobile, ce n'est pas chère, d'autant plus que les véhicules récents sont assurés tous risques et les autres au tiers. Nous avons eu un doute lors de la CAO, mais cela a été confirmé. Concernant la multirisque, GROUPAMA est un leader sur le marché des assurances des communes et souhaite le rester. Le prix est raisonnable. Il est vrai que nous espérons faire des économies, mais il faut rappeler que l'ancien contrat semblait sous tarifé et que la commune a connu ces 36 derniers mois d'importants sinistres qui ont été pris en charge par Groupama. »

André MARJOLLET : « Donc le nouveau contrat représente une baisse ou une hausse ? »

Renée TORRES : « Cela représente à peu près 15% d'augmentation, il me semble. Il me semble que la commune s'est fait assistée par un cabinet expert dans le cadre de la négociation. »

André ROGER : « Pas pour la négociation mais pour la consultation. »

Bernard ROMIER : « Pas d'autres questions ? Je vous propose de procéder au vote. »

VOTE : 24 VOIX pour conclure ces contrats.

Bernard ROMIER : « Merci »

5° AFFAIRES GENERALES Dénomination voie publique

Bernard ROMIER : « Je vous propose un point particulier, qu'il faut soumettre au Conseil. Il s'agit en fait d'une demande d'un administré et de son voisin, habitants au « RECRET » sur la petite rue de 200m qui relie la rue du Recret (face au 79) à la route de la Luère en face de la route de Ponce. Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses de ces maisons et de procéder à leur numérotation. Celui-ci nous propose de dénommer cette voie « chemin des 4 vents » ou « chemin des oiseaux ». C'est tout en haut de Grézieu, c'est la dernière maison. Je vous propose de retenir le chemin « des 4 vents »

Jacques MEILHON : « Il y a la rue des mésanges pas très loin... »

Mario SCARNA : « Pour la petite histoire, on voulait lui donner son abonnement au journal paroissial le « concorde », et sur son adresse, il était indiqué « rue du recret en face du 95 à Vaugneray »

Bernard ROMIER : « Pas d'autres questions ? Je vous propose de procéder au vote et de dénommer cette rue « chemin des 4 vents ».

VOTE : 24 VOIX POUR

6° INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES a/ Réponse à la question de Mme Eliane BERTIN lors du CM du 15/11/2013 b/ Arrêtés pris dans le cadre de la délégation générale

Bernard ROMIER : « Nous avons terminé avec les points nécessitant une délibération. Au dernier conseil Municipal, Mme Eliane BERTIN, représentante d' « un village, une équipe » a donné lecture d'un courrier et souhaite que ce courrier soit joint au procès verbal du Conseil Municipal, ce qui a été fait et que je lui apporte une réponse en conseil municipal. »

Eliane BERTIN : « J'ai demandé à ce que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. »

Bernard ROMIER : « J'ai donc inscrit ce point à l'ordre du jour et j'ai fait un courrier de réponse aux 12 signataires du courrier, bien qu'a priori, il semble qu'il n'y ait pas douze signataires, et je l'ai envoyé en copie, pour information, à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. »

Eliane BERTIN : « Je voudrai m'expliquer à ce sujet, lors de la lecture de mon courrier, lors du dernier conseil municipal, j'ai précisé qu'il y avait 9 signataires sur 12 conseillers visés. »

Bernard ROMIER : « Cela ne me concerne pas, en ce qui me concerne, je vais vous lire mon courrier de réponse en date du 21 novembre 2013 :

Madame La Conseillère Municipale,

Je fais suite à votre courrier du 15 novembre 2013, en y apportant les éléments de réponse suivants :

Lors de nombreux conseils d'école auxquels j'ai participé régulièrement et en particulier lors du conseil d'école du 7 novembre 2013, certaines interrogations récurrentes des parents d'élèves ont été mises en évidence :

- 1° - la « vétusté » des locaux de la Maternelle « du haut »,
- 2° - la capacité d'accueil du restaurant scolaire et en particulier les conditions d'accueil des enfants de la Maternelle,
- 3° - la disponibilité de locaux pour accueillir, semble-t-il dans un avenir très rapproché, une douzième classe en élémentaire.
- 4° - je rajoute, en ce qui concerne la Municipalité, les conditions pratiques d'organisation et de fonctionnement : la Maternelle étant répartie sur deux sites différents.

Pour répondre à ces interrogations, que j'estime légitimes, ...même si ce n'est pas l'avis de tous les conseillers municipaux, j'ai effectué, en ma qualité de Maire, des recherches pour estimer les capacités nécessaires ainsi que, bien évidemment, le coût qui résulterait, de la réalisation d'un nouveau bâtiment intégrant 8 salles de classe maternelle et une salle de restauration dédiée aux enfants de la Maternelle.

Aucune étude n'a été confiée à un organisme extérieur.

Le rôle d'un élu responsable et en particulier celui d'un Maire est d'anticiper les projets et le développement de la commune.

C'est donc à ce titre et encore une fois à ma seule initiative que j'ai consulté différents sites (sites de l'Education Nationale pour connaître les surfaces nécessaires à ce type d'équipement, sites où sont décrites des réalisations similaires, ...).

Une telle démarche a pour unique but de répondre aux besoins des enfants de Grézieu-La-Varenne, ce qui me semble bien plus important que d'entretenir une nouvelle polémique.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer Madame la Conseillère Municipale l'expression de mes sentiments distingués.

Copie : Aux cosignataires du courrier du 15 novembre 2013 ».

7° COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Fin du conseil municipal 22h10.